



SESSION D'ORIENTATION DU DELEGUE A L'ASSEMBLEE

UNE FEUILLE DE ROUTE SUR LES
REGLES, PROCEDURES ET OBJET DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMM



ROLE DE L' ASSEMBLEE GENERALE

- C'est l'organe le plus important de l'AMM qui adopte les positions officielles et permanentes de l'AMM au sujet de :
 - l'éthique médicale
 - des affaires médicaux-sociales et
 - des droits humains relatifs à la santé
- Les délégués représentent et transmettent les positions et les opinions de leur association médicale nationale.

Ordre du jour de l'Assemblée générale



- Le plus important: l'agenda de l'AG et le rapport du Conseil
- Relire le rapport du Conseil dans son intégralité pour participer effectivement dans le processus de décision.
- Il y a peut-être de nouveaux documents, mais pour la plupart, les membres ont eu l'opportunité de les commenter (sauf pour les positions présentées en urgence).
- Rencontrer les membres du Conseil au préalable des discussions pour s'accorder.
- Pas certain de qui approcher? Demander au secrétariat de l'AMM.

Le vote au sein de l'Assemblée générale : règles et procédures



- Les procédures et les règles sont différentes de celles utilisées au sein de votre organisation.
- Des questions sur la procédure? N'hésitez pas à demander au Chair de ralentir ou de s'arrêter pour faire un point d'étape.
- Le Chair permet des discussions ouvertes sur tous les sujets à l'ordre du jour, mais il est important de terminer l'ensemble de l'ordre du jour – le temps alloué à la discussion est de ce fait limité.
- Soyez précis lors de vos interventions!
- éviter de longs discours et
- essayer de ne pas revenir sur des points qui ont déjà été évoqués.

Les procédures pour les positions relevant de l'éthique médicale et des affaires médico-sociales



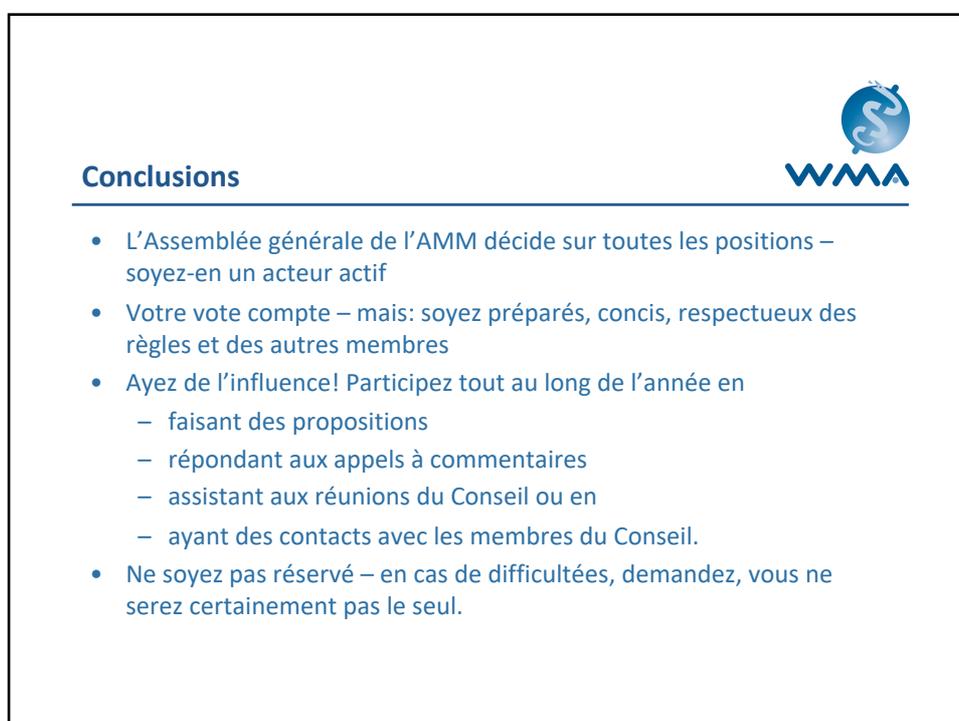
- La procédure de l'adoption des positions se termine avec l'assemblée générale. Mais il existe l'opportunité d'y apporter son point de vue tout au long de l'année.
- Répondez aux demandes d'appels à commentaires sur les propositions de positions! Cela augmente vos chances d'influencer les positions de l'AMM.

La procédure de vote



La procédure de vote pour toutes les réunions de l'AMM est basée sur la procédure parlementaire standard.

- Tout délégué peut émettre une motion à propos d'un point de l'ordre du jour.
- La motion doit être soutenue par un autre délégué d'un autre membre.
- Une fois que la motion est soutenue, le Chair ouvre la discussion.
- Une fois que la discussion est clôturée par le Chair, il/elle demande aux délégués de voter en élevant leur carte de vote fournies par le secrétariat, qui indique le nombre de voix auxquelles l'AMM a droit.
 - Le Chair commence par demander pour le vote ceux qui sont en faveur, ensuite ceux qui s'y opposent et finit par les abstentions.
 - Les votes sont comptés par le Chair qui annonce si une motion passe ou si elle est rejetée.





Merci!
Questions ou commentaires?

*Caring,
Ethics,
Science*



www.wma.net